

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

*Je commence par le nom de Allah – Dieu –,
Ar-Rahman – Celui Qui accorde beaucoup de miséricordes à
toutes les créatures dans le bas monde mais aux seuls croyants dans l’au-delà –,
Ar-Rahim – Celui Qui accorde beaucoup de miséricordes aux croyants –*

الْحَمْدُ لِلَّهِ رَبِّ الْعَالَمِينَ

*La louange est à Dieu le Seigneur des mondes,
وَالصَّلَاةُ وَالسَّلَامُ عَلَى سَيِّدِنَا مُحَمَّدٍ رَسُولِ اللَّهِ
Que l’honneur et l’élévation en degrés, ainsi que
la préservation de sa communauté de ce qu’il craint pour elle,
soient accordés à notre maître Mouhammad le Messager de Dieu.*

Khoutbah n°1362

Discours du vendredi 31 octobre 2025 correspondant au 9 *joumādah al-‘oula* 1447 de l’Hégire

Dieu fait grâce à Ses esclaves, rien ne Lui est obligatoire

الْحَمْدُ لِلَّهِ وَالصَّلَاةُ وَالسَّلَامُ عَلَى سَيِّدِنَا مُحَمَّدٍ رَسُولِ اللَّهِ يَا أَيُّهَا الَّذِينَ آمَنُوا اتَّقُوا اللَّهَ

***Al-hamdou lil-Lah¹ was-salatou was-salamou ‘ala sayyidina Mouhammadin raçouli l-Lah ;
ya ‘ayyouha l-ladhina ‘amanou t-taqou l-Lah.***

La louange est à *Allah*, nous Le louons, nous recherchons Son aide, nous recherchons Sa bonne guidée, nous demandons Son pardon, nous demandons qu’Il nous guide, nous demandons à *Allah* qu’Il nous préserve du mal de nos âmes et de nos mauvaises œuvres. Celui que *Allah* guide, c’est lui le bien guidé, et celui qu’Il égare, tu ne trouveras personne pour le guider.

Je témoigne qu’il n’est de dieu que *Allah*, que Lui seul n’a pas d’associé, Il n’a pas de semblable, Il n’a pas d’équivalent, quoi que tu imagines en ton esprit, *Allah* en est différent. Celui qui qualifie *Allah* par une des significations des humains, il est certes devenu mécréant.

Je témoigne que notre maître, notre bien-aimé, notre guide, la cause de notre joie, *Mouhammad*, est l’esclave de *Allah* et Son Messager, celui qu’Il a élu, celui qu’Il agréé le plus. *Allah* l’a envoyé avec la bonne guidée, avec la religion de vérité, en tant que guide annonciateur de bonne nouvelle et avertisseur d’un châtement, appelant à la religion agréée par *Allah* par Sa volonté,

¹ Il s’agit des piliers selon *Ach-Chafi’iyy* pour ceux qui seraient amenés à donner le discours entièrement en français. Les piliers devraient être dits en arabe.

tel un flambeau radieux. *Allah* a guidé grâce à lui la communauté, Il a dévoilé par lui les ténèbres, Il a fait sortir les gens de l'obscurité vers la lumière, que *Allah* le rétribue du meilleur de ce dont Il a rétribué un prophète pour sa communauté.

Ô *Allah* honore et élève davantage en degré notre maître *Mouhammad* ainsi que sa famille et ses compagnons bons et purs et ceux qui les ont suivis correctement, parfaitement jusqu'au Jour dernier.

Après quoi, esclaves de *Allah*, je me recommande ainsi qu'à vous-mêmes de faire preuve de piété à l'égard de *Allah* Al-*'Adhim*. Craignez donc *Allah* le Seigneur des mondes. *Allah ta'ala* dit dans le *Qur'an* honoré :

﴿ لَا يُسْأَلُ عَمَّا يَفْعَلُ وَهُمْ يُسْأَلُونَ ۝٢٣ ﴾

(*la vous'alou 'amma yaf'alou wahoum vous'aloun*) [sourate Al-*'Anbiy* verset 23] ce qui signifie : « **Il n'est pas interrogé à propos de ce qu'Il fait alors qu'eux le seront.** »

Et d'après *Abou Hourayrah*, que *Allah* l'agrée, le Messenger de *Allah* ﷺ a dit :

((قَارِبُوا وَسَدِّدُوا وَاَعْلَمُوا أَنَّهُ لَنْ يَنْجُو أَحَدٌ مِنْكُمْ بِعَمَلِهِ))

(*qaribou wasaddidou wa'alamou 'annahou lan yanjouwa 'ahadoun minkoum bi'amalih*) ce qui signifie : « **Suivez la voie de juste milieu, soyez droits, et sachez que nul parmi vous ne sera sauvé** au Jour du jugement uniquement **grâce à ses œuvres.** » Ils lui ont dit : « *Pas même toi, ô Messenger de Dieu ?* » Il a répondu :

((وَلَا أَنَا إِلَّا أَنْ يَتَغَمَّدَنِي اللَّهُ بِرَحْمَةٍ مِنْهُ وَفَضْلٍ))

(*wala 'ana 'il-la 'an yataghammadianiya l-Lahou biraḥmatin minhou wafadl*) [rapporté par Mouslim] ce qui signifie : « **Pas même moi, sauf si Allah me couvre d'une miséricorde et d'une grâce de Sa part.** »

Sachez, chers frères, que la parole des gens de la vérité s'est accordée sur le fait que rien n'est obligatoire pour *Allah*. *Allah soubhanah* est Celui Qui fait ce qu'Il veut, Il n'a ainsi personne qui Lui ordonne ou qui Lui interdise. Il ordonne à Ses créatures ce qu'Il veut et Il leur interdit ce qu'Il veut, Il fait dans ce qui Lui appartient ce qu'Il veut, Il accorde à Qui Il veut, Il prive qui Il veut. Combien de vertueux ont une subsistance très limitée, subissent des épreuves dévastatrices, et restent pourtant fermes sur l'obéissance à *Allah*. Et combien de gens eux-mêmes corrompus, et qui sèment la corruption sur terre, n'ont pas de considération pour le droit des gens, ne tiennent aucun engagement et ne préservent aucun droit, et reçoivent pourtant une très large subsistance. Ils vivent dans une grande félicité dans le bas monde, ils se sont laissés méprendre par les biens éphémères du bas monde et le *chaytan* les a dupés. Et combien de tyrans ont abusé de leur pouvoir pour dominer les gens, ils ont alors semé le désastre par leur injustice et leur égarement, et tout cela selon une sagesse que *Allah* sait ! Personne n'a à se rebeller contre *Allah* en voyant pareille chose, tout comme personne n'a à se rebeller contre

Allah lorsqu'il voit la souffrance des enfants ou encore le sacrifice de bêtes que *Allah* nous a autorisé à égorger pour tirer profit de leur viande.

Qui plus est, *Allah* n'attend aucune récompense et ne craint aucun châtement. Il ne tire aucun profit pour Lui-même grâce à Ses créatures tout comme Il ne repousse par elles aucune nuisance. Quant à nous, nous tirons profit ou subissons un préjudice selon nos actions : celui qui obéit à *Allah* aura tiré profit de ses actes pour lui-même ; et celui qui aura outrepassé les limites fixées par *Allah* aura été injuste envers lui-même et aura mérité le châtement douloureux de *Allah*.

Le *hafidh* *Ibnou 'Açakir* dans son Traité de croyance, a dit : « *Tout bienfait de Sa part est une grâce et tout châtement de Sa part est juste.* » Le verset et le *hadith* indiquent bien ce sens-là. *Abou Hayyan* dans *Al-Bahrour l-Mouhit* a dit : « *Il n'est pas interrogé sur ce qu'Il ordonne et interdit à Ses esclaves, alors qu'eux seront interrogés sur leurs œuvres.* » Fin de citation. Les gens seront interrogés, ils rendront des comptes, car ils ont reçu l'ordre d'accomplir ce que *Allah* leur a ordonné de faire. Personne n'a à faire d'objection contre *Allah*, car Il est le Créateur des gens, Il est Celui à Qui ils appartiennent en réalité. Il les rétribue en fonction de ce qu'ils accomplissent et Il n'est pas injuste envers eux. L'injustice, c'est de contrevenir à l'ordre et à l'interdiction de celui à qui revient le fait d'ordonner et d'interdire. Ou encore, l'injustice, c'est disposer des biens d'autrui sans son autorisation. Or, *Allah* est Celui à Qui appartient toute chose. Il fait de ce qui Lui appartient ce qu'Il veut. Il est Celui Qui ordonne absolument ce qu'Il veut et Celui Qui interdit absolument ce qu'Il veut. L'injustice n'est donc pas concevable de Sa part. *Allah ta'ala* dit :

﴿ وَمَا رَبُّكَ بِظَلَمٍ لِلْعَبِيدِ ﴾

(*wama Rabbouka bidhallamin lil-'abid*) [sourate *Foussilat* verset 46] ce qui signifie : « **Et ton Seigneur n'est en rien injuste envers les esclaves.** »

Il n'est pas valide de dire : « *Il est obligatoire pour Dieu de faire telle chose* », car cela veut dire qu'Il aurait à suivre les ordres d'autrui. Or, le fait d'avoir à suivre les ordres d'autrui contredit la divinité. Le Prophète ﷺ a précisé dans son *hadith* ce sens, il a expliqué à la communauté le sens correct qu'il est un devoir d'avoir fermement établi dans le cœur. En effet, il a dit :

((وَاعْلَمُوا أَنَّهُ لَنْ يَنْجُو أَحَدٌ مِنْكُمْ بِعَمَلِهِ))

(*wa'lamou 'annahou lan yanjouwa 'ahadoun minkoum bi'amalih*) ce qui signifie : « **et sachez que nul parmi vous ne sera sauvé** [au Jour du jugement uniquement] **grâce à ses œuvres.** » C'est-à-dire qu'Il n'est pas un devoir pour *Allah* de faire entrer quiconque parmi vous au Paradis et de lui éviter l'enfer pour ses œuvres, même si ses œuvres étaient des actes d'adoration ayant duré mille ans. Quand bien même il serait la meilleure de Ses créatures, et il s'agit de notre Prophète *Mouhammad* ﷺ, tout comme il l'a explicitement dit après que les compagnons lui avaient posé la question. Il avait répondu :

((وَلَا أَنَا إِلَّا أَنْ يَتَغَمَّدَنِي اللَّهُ - أَيَّ يَغْمُرْنِي - بِرَحْمَةٍ مِنْهُ وَفَضْلٍ))

(walā ‘ana ‘il-lā ‘an yataghammadaniya l-Lāhou birah̄matin minhou wafadl) ce qui signifie : « **Pas même moi, sauf si Allah me couvre d’une miséricorde et d’une grâce de Sa part.** »

Si tel est le cas pour les prophètes, et le Maître de tous les maîtres, que Allah l’honore et l’élève davantage en degré, qu’en est-il pour ceux qui sont d’un degré inférieur au sien !?

An-Nawawiyy a dit dans le commentaire du Sahih de Mouslim : « La voie des gens de ‘Ahlou s-Sounnah est que la raison – c’est-à-dire la raison à elle seule – ne confirme aucune récompense, ni aucun châtement, ni aucune obligation, ni aucune interdiction, ni aucune autre sorte de responsabilité. Toutes ces choses ne sont confirmées que par la Loi révélée. La voie de ‘Ahlou s-Sounnah est qu’il n’est pas un devoir pour Allah ta‘ala d’accomplir quoi que ce soit. Le bas monde et l’au-delà Lui appartiennent, Il en fait ce qu’Il veut, Il ordonne ce qu’Il veut et interdit ce qu’Il veut. S’Il châtierait ceux qui sont obéissants et les vertueux dans leur totalité et qu’Il les faisait entrer en enfer, ce ne serait pas une injustice de Sa part. Et s’Il les honore, leur accorde la récompense et les fait entrer au Paradis, c’est une grâce de Sa part. Et s’Il accordait la félicité aux mécréants et les faisait entrer au Paradis ce ne serait pas une injustice de Sa part de le faire. Mais Il nous a annoncé, et Sa nouvelle est vérité, qu’Il ne le fera pas [cela est donc impossible de par les textes religieux], mais qu’Il pardonnera aux croyants et les fera entrer au Paradis par Sa miséricorde et qu’Il châtiara les mécréants et les fera entrer en enfer et ce n’est pas une injustice de Sa part. Il y a donc dans ce hadith, une preuve en faveur des gens de la vérité, que ce n’est pas obligatoire pour Dieu d’accorder la récompense et le Paradis à quiconque pour ses actes d’obéissance. »

Quant à la parole de Allah au verset 32 :

﴿ اَدْخُلُوا الْجَنَّةَ بِمَا كُنْتُمْ تَعْمَلُونَ ﴾

(‘oudkhoulou l-jannata bimā kountum ta‘maloun) [sourate An-Nahl verset 32] qui signifie : « **Entrez au Paradis en rétribution des œuvres que vous avez accomplies** » et Sa parole :

﴿ كُلُوا وَاشْرَبُوا هَنِيئًا بِمَا كُنْتُمْ تَعْمَلُونَ ﴾

(koulou wachrabou hani‘an bimā kountum ta‘maloun) [sourate Al-Moursalat verset 43] qui signifie : « **Mangez et buvez en ayant le bonheur pour ce que vous avez accompli** » et ce qui est de cet ordre parmi les versets qui indiquent que les œuvres font entrer au Paradis, il n’y a pas de contradiction entre eux et ce hadith honoré. Le sens de ces versets est que l’entrée au Paradis et la félicité au Paradis sont par les œuvres, c’est-à-dire par leur cause. Ceci est une miséricorde et une grâce de la part de Allah, car Allah a fait que les œuvres vertueuses soient une cause pour obtenir la réussite dans l’au-delà, par Sa miséricorde et non pas par le fait que quelqu’un L’aurait obligé à le faire.

Si on nous dit : « Mais que signifie alors la parole de Allah ta‘ala :

﴿وَكَانَ حَقًّا عَلَيْنَا نَصْرُ الْمُؤْمِنِينَ﴾

(*wakana haqqan alayna nasrou l-mou'minin*) [sourate Ar-Roum verset 47] dont on comprend que *Allah* a promis la victoire aux croyants. Et que signifie ce qu'a rapporté *Al-Boukhariyy* d'après *Mou'adh* que le Prophète ﷺ a dit :

((فَإِنَّ حَقَّ اللَّهِ عَلَى الْعِبَادِ أَنْ يَعْبُدُوهُ وَلَا يُشْرِكُوا بِهِ شَيْئًا وَحَقَّ الْعِبَادِ عَلَى اللَّهِ أَنْ لَا يُعَذِّبَ مَنْ لَا يُشْرِكُ بِهِ شَيْئًا))

(*fa'inna haqqa l-Lahi ala l-'ibadi 'an ya'boudouhou wala yuchrikou bihi chay'a, wahaqqa l-'ibadi ala l-Lahi 'an la you'adh-dhiba man la yuchrikou bihi chay'a*), dont on comprend que le droit que *Allah* a sur Ses esclaves c'est qu'ils L'adorent sans rien Lui associer, et que *Allah* a promis de ne pas châtier éternellement quiconque L'aura adoré d'une adoration véritable.

La réponse à faire est que ce verset, ce *hadith* et les textes qui sont de cet ordre signifient que *Allah* a promis cela et *Allah* ne manque pas à Sa promesse [et non pas que ce serait une obligation pour Dieu de la faire].

An-Nawawiyy a dit dans le commentaire du *Sahih* de Mouslim : « L'auteur de *At-Tahrir* a dit : "*Allah* Qui est exempt de toute imperfection est *Al-Haqq* – Celui Dont l'existence est confirmée et ne fait aucun doute –, *Al-Mawjoud* *Al-'Azaliyy* – Celui Qui existe et Qui est éternel exempt de début –, *Al-Baqi* *Al-'Abadiyy* – Celui Qui est éternel exempt de fin –. La mort, le Paradis et l'enfer, sont – *haqq* – c'est-à-dire que ce sont des choses qui auront lieu sans aucun doute. Ainsi, le droit – *haqq* – que Dieu a sur Ses esclaves, ce sont les devoirs qui leur incombent envers Lui. Quant au – *haqq* – des esclaves, c'est ce qui leur arrivera et se produira pour eux sans aucun doute " »

Personne n'a à dire : « Dieu doit faire telle ou telle chose », et personne n'a non plus à dire : « Dieu s'est obligé lui-même à faire telle ou telle chose. » Alors gardez-vous bien, gardez-vous bien de telles paroles abominables, car rien n'est obligatoire pour *Allah*, et Il est Celui Qui fait absolument ce qu'Il veut.

Voilà ce que je dis, et je demande pardon à *Allah*.

Second Discours² :

الحمد لله والصلاة والسلام على سيدنا محمد رسول الله يا أيها الذين آمنوا اتقوا الله اللهم اغفر للمؤمنين والمؤمنات

Al-hamdou lil-Lahi was-salatou was-salamou ala sayyidina Mouhammadin raçouli l-Lah ;

ya 'ayyouha l-ladhina amanou t-tagou l-Lah.

Allahoumma ghfir lil-mou'minina wal-mou'minat.

² Il s'agit des piliers selon *Ach-Chafi'iy* pour ceux qui seraient amenés à donner le discours entièrement en français. Les piliers devraient être dits en arabe.